

**COMITÉ RÉGIONAL POUR L'INFORMATION
ÉCONOMIQUE ET SOCIALE D'ILE-DE-FRANCE**

**ILE-DE-FRANCE ET
RICHESSE NATIONALE :
L'INFORMATION STATISTIQUE
DISPONIBLE ET LES PROGRÈS
À RÉALISER**

**Rapport présenté
par Monsieur Paul DUBOIS
au nom du Groupe de Travail
animé par Monsieur Claude COLLET**

OCTOBRE 1997

SOMMAIRE

Introduction	1
--------------------	---

Première partie

Ile-de-France et production de la richesse nationale	4
---	----------

1. Les données sur la production	4
1.1. Les données disponibles	4
1.2. Les délais	5
1.3. La qualité des données	6
1.4. Propositions d'amélioration	8
2. Les données sur les facteurs de production	9
2.1. Les données sur l'emploi	9
2.2. Les données sur le capital productif	12
2.3. Les mesures de productivité	12

Deuxième partie

Ile-de-France et répartition de la richesse nationale	16
--	-----------

1. Revenus régionaux des ménages : revenus primaires et après redistribution	17
2. Répartition régionale des richesses et budget de l'Etat	20
2.1. Choix conceptuels et conventions	21
2.2. Faisabilité statistique	23
2.3. Examen plus détaillé des évaluations à opérer	25
Conclusion	28
Fiche synthétique des propositions	30
Références bibliographiques	32

Annexes

1. Lettre de mission	
2. Membres du groupe	
3. Réunions et auditions du groupe	
4. Données internationales comparatives sur les régions métropoles	

- L'évolution souhaitable de la métropole francilienne^(*) par rapport à l'ensemble du pays fait l'objet d'un débat ancien et récurrent.

La croissance économique est allée de pair, historiquement et universellement, avec la polarisation de l'espace et le développement des agglomérations urbaines. Mais la morphologie de l'urbanisation diffère selon les pays. La France est ainsi caractérisée par l'importance de sa métropole de premier rang par rapport aux métropoles de rang suivant. Ce fait, inscrit dans un passé lointain, peut être lié à la fonction de capitale dans un Etat précocement constitué, fortement centralisé et acteur économique actif. Quoiqu'il en soit, la singularité française alimente un débat public, en termes d'efficacité et d'équité, sur l'évolution souhaitable de la métropole francilienne par rapport aux autres régions françaises. Ce débat repose sur des jugements quant au rôle de l'Ile-de-France dans la production et la répartition de la richesse nationale, jugements pouvant inspirer des décisions publiques touchant à l'allocation territoriale des ressources publiques (infrastructures, transferts...), à la localisation de services publics ou encore à des dispositions incitatives ou réglementaires.

Le présent rapport n'entend pas développer une thèse dans ce débat, mais vise à améliorer la connaissance des faits sur laquelle il devrait se fonder. Plus précisément, il inventorie les données statistiques permettant d'éclairer le débat, il apprécie la pertinence et la validité de ces données et il propose, à partir de ce constat, des améliorations prioritaires souhaitables de l'information.

- Nous privilégions, dans ce rapport, un découpage entre Ile-de-France et autres Régions, c'est-à-dire l'identité institutionnelle. D'autres découpages, permettant d'éclairer d'autres termes de comparaisons et de rapports, sont bien entendu possibles et pertinents, notamment un découpage en termes d'aires urbaines [1]^(**) qui viserait à situer la métropole parisienne par rapport aux métropoles de rang suivant.

* Par commodité de langage nous utiliserons indifféremment les termes de métropole francilienne et d'Ile-de-France. Le terme de "province" désignera l'ensemble des régions métropolitaines, hors Ile-de-France.

** Les références bibliographiques ainsi signalées figurent en fin de rapport.

Par ailleurs, l'internationalisation croissante des économies incite à situer la métropole francilienne par rapport, non seulement au reste de la France, mais aussi aux autres grandes métropoles étrangères avec lesquelles peuvent s'exercer des concurrences multiples : pour l'implantation de sièges sociaux ; pour la localisation d'institutions internationales ; pour l'implantation de sociétés internationales de services ; pour la localisation des marchés financiers ; sur les marchés de l'art et de la mode ; pour la tenue des échanges culturels et scientifiques... Nous ferons le point, en annexe, sur les comparaisons internationales disponibles.

- Une dernière réflexion préalable porte sur l'ambition raisonnable du cadre d'analyse du rôle de l'Ile-de-France devant être nourri par les informations statistiques.

Un cadre d'analyse recherché pourrait être celui d'un modèle dynamique retraçant les opérations de production, de répartition et de financement, et les interactions entre la métropole francilienne, la province et l'économie internationale. Un tel modèle permettrait notamment de répondre à des questions du type : quelles sont les incidences comparées d'un investissement productif ou d'une dépense ou d'un prélèvement public, selon qu'ils sont opérés en Ile-de-France ou en province ? Nous pensons que la construction d'un tel cadre d'analyse est hors d'atteinte en l'état actuel de la connaissance économique, sans parler de celui de l'information statistique. Plus précisément, il ne pourrait être construit qu'au prix d'un arbitraire qui enlèverait toute fiabilité au calcul d'effets différentiels de nature territoriale. C'est pourquoi nous avons adopté une démarche descriptive, plus modeste, mais plus robuste.

Nous porterons une attention privilégiée aux données et indicateurs permettant de comparer entre l'Ile-de-France et la province, les situations et évolutions relatives aux flux de production, de revenus et de dépenses et recettes publiques. Pour ce faire nous nous référerons aux cadres, concepts et conventions de la comptabilité nationale et de son adaptation à l'échelon régional. En effet ce cadre, qui est utilisé internationalement et qui fait l'objet de travaux d'harmonisation au sein de l'Union européenne, est le seul qui permette une description cohérente et générale de la production et de la répartition des richesses. De ce fait il est très largement utilisé dans les études et débats économiques et permet des comparaisons internationales. C'est pourquoi l'amélioration des données élaborées dans ce cadre constitue une priorité qui est apparue s'imposer à notre groupe.

- S'agissant de la production de richesses, qui fera l'objet de la première partie du rapport, la description sera complétée par celle des facteurs "physiques" de cette production : emploi et capital "physique". Nous verrons

enfin comment le rapport entre la production et ces facteurs conduit à la mesure de productivités qui permettent d'apprécier l'efficacité relative de l'Ile-de-France dans la mise en œuvre de ces facteurs. Au delà, en remontant la chaîne des causalités, on pourrait s'interroger sur les facteurs qui commandent l'attractivité de l'Ile-de-France pour les entreprises et les actifs, attractivité qui, avec les performances de productivité, explique l'importance de la contribution de la métropole francilienne à la production de richesses nationales. Mais une telle analyse aurait dépassé le mandat assigné à notre groupe.

S'agissant de la distribution des richesses à laquelle sera consacrée la deuxième partie du rapport, nous examinerons en premier lieu les données décrivant comment la répartition des revenus issus de la production et de la redistribution bénéficient aux ménages de l'Ile-de-France et des autres régions. Nous verrons ensuite comment les données sur les dépenses et recettes du budget de l'Etat peuvent être régionalisées, et ainsi comment peut être appréciée la redistribution territoriale des ressources entre l'Ile-de-France et les autres régions au travers de ce budget.

Première partie :
Ile-de-France et production de la richesse nationale.

1. Les données sur la production.

1.1. Les données disponibles.

Des données annuelles sur la production de chacune des régions françaises sont régulièrement établies par l'INSEE dans des comptes régionaux de branche d'une façon cohérente avec les comptes nationaux [2]. Ces données, élaborées de façon homogène dans l'espace et dans le temps, permettent des comparaisons entre régions, en niveau et en évolution. Elles couvrent de façon exhaustive l'ensemble des activités économiques, réparties en 35 branches^(*). Les séries actuellement disponibles couvrent les années 1982 à 1992. Elles portent sur les valeurs ajoutées (hors TVA) et sont établies en valeur (aux prix courants) et en volume (aux prix de 1980). Elles doivent être prolongées jusqu'en 1996. A partir des données portant sur l'année 1997, les comptes régionaux doivent être établis de façon cohérente avec les cadres et données d'une nouvelle base de comptabilité nationale ("la base 1990").

La mesure globale de la production couramment utilisée est, au niveau national, le produit intérieur brut (PIB). Celui-ci est la somme des valeurs ajoutées des branches, de la TVA grevant les produits et des impôts à l'importation. Pour des raisons d'homogénéité conceptuelle et afin d'obtenir une répartition régionale du produit intérieur brut, il est nécessaire d'opérer un passage, au niveau régional, de la somme des valeurs ajoutées des branches, à un produit intérieur brut. Mais comme les emplois de celui-ci ne sont pas connus au niveau régional, l'affectation régionale de la TVA grevant les produits et des impôts à l'importation ne peut être opérée à partir de données statistiques. Aussi il est supposé qu'ils se répartissent, globalement, comme le total des valeurs ajoutées de chaque région ; du fait de ce traitement, la répartition du PIB par région est identique à celle de leur valeur ajoutée totale. Le recours à des PIB régionaux constitue une commodité pour des utilisateurs. Mais l'évaluation des PIB régionaux repose sur une convention de calcul supplémentaire par

* Les branches sont des ensembles d'unités de production (partie d'établissement, établissement, entreprise) fabriquant la même catégorie de produits ou rendant la même catégorie de services (exemple : pétrole et gaz naturel, textile et habillement, hôtels-cafés-restaurants, assurances...). Une branche peut contenir des parties d'établissements ou d'entreprises, à la différence des secteurs d'établissement ou d'entreprise, qui ne contiennent que des établissements ou des entreprises entières, classés selon leur activité principale.

rapport à l'évaluation de valeurs ajoutées. Aussi peut-on préférer l'utilisation de ce dernier concept.

Les données des comptes régionaux [3,4] font apparaître que l'Ile-de-France a contribué, en 1992, pour 29% à la formation de la valeur ajoutée nationale et que ce pourcentage s'est accru d'environ deux points en dix ans, la croissance de la production étant plus rapide en Ile-de-France que dans l'ensemble du pays. Au cours de cette période, la croissance de la valeur ajoutée est largement due au tertiaire (2,8% par an en volume), celle de l'industrie (au sens large), dont le poids n'atteint pas le tiers du tertiaire, ayant été sensiblement plus faible (1,2% par an).

Les données des comptes régionaux de branche (données relatives à 1991 dans ce qui suit) [3] permettent de décrire la spécialisation productive de l'Ile-de-France dans l'ensemble du pays : part faible de la valeur ajoutée nationale pour l'agriculture ; part inférieure à l'ensemble pour l'industrie (26%) et les services non marchands (23%) ; supérieure pour le tertiaire marchand (34%). Ces parts n'évoluent que très lentement dans le temps. La spécialisation de l'Ile-de-France est particulièrement forte dans les branches du pétrole (51%), de la parachimie et de la pharmacie (42%), de la construction électrique et électronique (41%), de l'imprimerie et de l'édition (53%), des services aux entreprises (51%), des assurances (43%) et des organismes financiers (47%).

1.2. Les délais.

Les délais de disponibilité des comptes régionaux de branche sont longs ; les derniers comptes aujourd'hui disponibles sont ceux de 1992.

Mais l'INSEE a récemment décidé d'élaborer ces comptes plus rapidement avec une méthode simplifiée pour les années 1992 à 1996, 1996 étant la dernière année où les comptes régionaux seront établis dans la base 1980 de comptabilité nationale actuellement en vigueur. L'objectif est d'établir les comptes 1992 à 1995 d'ici l'automne 1997 et le compte 1996 d'ici l'été 1998. Le groupe prend acte de ces objectifs et souhaite qu'ils soient tenus.

S'agissant du régime permanent d'établissement des comptes régionaux de branche dans la nouvelle base (1990) de comptabilité nationale, un raccourcissement des délais par rapport aux pratiques antérieures est jugé prioritaire par les utilisateurs. Un objectif réaliste, mais marquant un progrès sensible, est l'obtention de premiers comptes régionaux de branche, cohérents avec les comptes semi-définitifs nationaux, à l'été de l'année $n + 2$. Ces comptes nationaux sont en effet disponibles au printemps $n + 2$, et les fusions nécessaires des fichiers de données à partir desquels sont régionalisés les comptes et les traitements subséquents peuvent être opérées durant le printemps et l'été, s'il est veillé à ce que la disponibilité de ces fichiers ne subisse pas de retard. Les comptes régionaux de branche définitifs, cohérents avec les comptes nationaux définitifs, devraient être disponibles, de leur côté, à l'été de l'année $n + 3$.

1.3. La qualité des données.

La pertinence et la qualité des données fournies par les comptes régionaux de branche mérite un examen critique afin d'apprécier leur bon usage et, au delà, les améliorations souhaitables. Cet examen doit porter sur les concepts et les problèmes de mesure.

La contribution des régions à la production de la richesse nationale est mesurée par des valeurs ajoutées (hors TVA). Celles-ci sont la différence entre la valeur des biens et services produits et la valeur des consommations intermédiaires utilisées dans leur production. Les constituants de cette valeur ajoutée sont les salaires, les impôts liés à la production (taxe intérieure sur les produits pétroliers...) nets des subventions d'exploitation et l'excédent brut d'exploitation (EBE).

La localisation de la valeur ajoutée des entreprises monorégionales, c'est-à-dire des entreprises à établissement unique ou dont tous les établissements sont localisés dans la même région, ne présente pas de difficulté conceptuelle. Il en est autrement pour les entreprises multirégionales, c'est à dire celles ayant des établissements dans plusieurs régions. Cette valeur ajoutée n'est mesurée et connue qu'au niveau de l'ensemble de leurs établissements. Cependant les facteurs physiques de production (hommes et équipements) sont en général bien localisés dans les établissements^(*). Ainsi les masses salariales (toutes cotisations sociales incluses), qui constituent dans nombre d'activités la part principale de la valeur ajoutée, peuvent être localisées. Mais il n'en est pas de même pour l'EBE et les impôts nets de subventions.

Dans les comptes actuels, ces grandeurs sont réparties, pour chaque entreprise multirégionale, comme les masses salariales entre les différents établissements de l'entreprise^(**). Il s'agit là de conventions de calcul qui méconnaissent la contribution du capital dans la valeur ajoutée. Or l'EBE peut être considéré, économiquement et d'une façon générale, comme la rémunération du capital engagé dans la production^(***). Par conséquent l'importance de l'EBE par rapport à la masse des salaires doit dépendre a priori de la valeur du capital par rapport à celle de la masse salariale. Or le capital par tête peut

* Des difficultés particulières affectent cependant la localisation des facteurs dans certaines catégories d'activité : transports, chantiers, travail à distance...

** A partir essentiellement de trois sources statistiques : les déclarations fiscales au titre du BIC ; les déclarations annuelles de données sociales (DADS) ; l'enquête annuelle d'entreprise (EAE).

*** L'EBE peut excéder la rémunération usuelle du capital dans les unités productives performantes et au contraire ne pas l'assurer dans les unités insuffisamment compétitives.

différer sensiblement entre établissements selon la nature des fonctions exercées dans ces établissements (fonctions de production, de stockage, d'administration et de direction...). Par ailleurs, au sein de l'entreprise, les performances des établissements en termes de rentabilité du capital peuvent être inégales. Discutable au niveau microéconomique de l'entreprise, la convention de calcul l'est cependant moins au niveau macroéconomique des régions, les écarts microéconomiques pouvant se compenser.

L'incertitude liée au traitement de l'EBE des entreprises multirégionales ne doit d'ailleurs pas être exagérée, comme le montre le tableau ci-après, établi par les comptables régionaux de l'INSEE à la demande de notre groupe. L'EBE des entreprises multirégionales constitue 16% de la valeur ajoutée des branches marchandes de l'Ile-de-France. Une incertitude de 20% quant à l'imputation régionale de cet EBE n'entraînerait en effet qu'une incertitude de 3% sur l'évaluation de cette valeur ajoutée en Ile-de-France, et donc de 1% sur l'évaluation de la part de cette valeur ajoutée dans celle de la France entière. Il s'agit là d'une appréciation de l'incertitude affectant les branches marchandes considérées dans leur ensemble. L'incertitude peut être plus forte pour certaines branches, dont la part de l'EBE dans la valeur ajoutée est élevée en raison de la lourdeur de leurs équipements (énergie, sidérurgie, chimie de base...). Dans ces branches, dont les équipements lourds sont surtout localisés en province, la convention de calcul actuelle doit majorer la valeur ajoutée en Ile-de-France. En revanche, la valeur élevée de l'immobilier en Ile-de-France doit jouer en sens inverse pour les activités tertiaires.

DECOMPOSITION DU COMPTE D'EXPLOITATION DES BRANCHES MARCHANDES

EN 1992
(en milliards de francs)

	ILE-DE-FRANCE			FRANCE METROPOLITAINE		
	Mono-régionales	Multi-régionales	TOTAL	Mono-régionales	Multi-régionales	TOTAL
Rémunération des salariés	436	419	855	1 665	857	2 522
Excédent brut d'exploitation	269	230	499	880	453	1 333
Impôts nets des subventions	24	70	94	100	133	233
dont TIPP			55			122
VALEUR AJOUTEE	729	719	1 448	2 645	1 443	4 088

Source : INSEE

S'agissant des impôts liés à la production et des subventions d'exploitation qui en sont retranchées, leur proportionnalité, par établissement de l'entreprise, aux masses salariales n'a pas de fondement économique. On peut en outre se demander s'il convient d'imputer à la valeur ajoutée créée par une région le montant d'impôts sur les produits comme la taxe intérieure sur les produits pétroliers en raison de la localisation dans la région d'activités sujettes à ces impôts.

A ces difficultés, conceptuelles, de localisation de valeurs ajoutées, s'ajoutent des difficultés statistiques. Nous en mentionnerons deux. La première concerne la ventilation par branche des valeurs ajoutées par établissement, lorsque l'activité de celui-ci relève de plusieurs branches (cas, par exemple, d'un établissement industriel ayant aussi une activité de commerce). La seule clé de ventilation disponible est celle des effectifs par branche, connus par établissement, grâce à l'enquête annuelle d'entreprise, pour les seuls secteurs de l'industrie (au sens large). La seconde concerne les calculs de valeurs ajoutées à prix constants. Les grandeurs sont obtenues en déflatant, dans chacune des 35 branches, les valeurs ajoutées en valeur par l'indice de prix de la branche. L'hypothèse est ainsi faite que la structure des activités au sein de chacune de ces branches est identique dans toutes les régions ou que tous les prix de valeur ajoutée évoluent parallèlement à des niveaux plus détaillés. Il s'agit d'hypothèses simplificatrices et des déflations conduites à des niveaux plus fins de branche conduiraient à des évolutions pouvant différer de celles conduites au niveau des 35 branches.

Les évaluations régionales de production par branche sont ainsi entourées d'une incertitude, dont on ne peut préciser l'ampleur. Elles doivent ainsi être considérées comme des ordres de grandeur établis de façon raisonnable et non comme des mesures précises. La permanence dans le temps et l'homogénéité dans l'espace des conventions et modes de calcul confèrent cependant à ces données une solidité appréciable.

1.4. Propositions d'amélioration.

Peut-on améliorer l'état de choses actuel ? Une première amélioration résultera de la **nouvelle valorisation de la production marchande** qui a été adoptée, au niveau européen, pour la prochaine base de comptabilité nationale en cours d'élaboration, la base de 1990. **La production sera valorisée "au prix de base", excluant par rapport à la valorisation actuelle, les impôts et subventions sur les produits, ce prix constituant pour le producteur un "prix de revient" lui permettant de couvrir ses charges d'exploitation. Ainsi la taxe intérieure sur les produits pétroliers recevra un traitement comptable**

analogue à celui, actuel, de la TVA et ne sera plus un constituant de la valeur ajoutée.

Une seconde amélioration, proposée par le groupe, est de lier l'évaluation de l'EBE des établissements des entreprises multirégionales à la valeur de leurs immobilisations (immobilier et équipements) et non de leurs masses de salaires. En effet, comme nous l'avons indiqué plus haut, l'EBE peut être considéré, économiquement, comme une rémunération du capital engagé dans la production. Une hypothèse de sa proportionalité, par établissement au sein d'une entreprise, aux immobilisations est ainsi plus justifiée qu'une hypothèse de proportionalité aux masses salariales. Mais cette proposition ne peut être mise en œuvre que si l'on dispose au préalable d'évaluations sur les immobilisations par établissement. Il faudrait utiliser à cet effet les informations contenues dans les formulaires fiscaux servant à établir les montants de la taxe professionnelle. Nous reviendrons plus précisément sur ce point plus loin.

2. Les données sur les facteurs de production.

Les facteurs de production considérés ici sont la main d'œuvre et les équipements.

2.1. Les données sur l'emploi.

Les données régionales sur l'emploi sont nombreuses. Certaines d'entre elles sont disponibles dans des délais rapides, et bien que ne couvrant qu'une partie du champ de l'emploi, elles peuvent être utilisées comme des indicateurs avancés pour apprécier des changements dans les tendances d'évolution.

- L'UNEDIC élabore et publie une statistique annuelle et trimestrielle sur le champ des salariés du secteur privé non agricole (actuellement 14,5 millions de salariés, soit environ les trois quarts de l'emploi salarié).

La statistique annuelle est exhaustive et se réfère à la situation au 31 décembre. Elle est disponible au mois d'août suivant, par département, par sexe et par secteur d'établissement^(*) dans les 700 postes de la nouvelle

* L'emploi est classé selon l'activité principale de l'établissement. Les données de valeur ajoutée, examinées précédemment, se réfèrent, conceptuellement, à la branche d'établissement, l'activité d'un établissement pouvant relever de plusieurs branches et étant alors décomposé par branches. Par ailleurs certains utilisateurs souhaiteraient disposer de données localisées sur l'emploi par secteur d'entreprise, l'établissement étant classé dans le secteur de l'activité principale de l'entreprise dont il dépend.

nomenclature des activités françaises (NAF). Les effectifs sont dénombrés au lieu de travail des salariés et non à leur lieu de domiciliation.

La statistique trimestrielle ne couvre que les établissements de dix salariés ou plus. Elle est disponible au deuxième mois suivant la fin du trimestre, en 36 postes d'activité, au niveau régional. A partir de ces données, l'UNEDIC procède à une estimation trimestrielle exhaustive. A la demande du Ministère du Travail, elle fera prochainement une estimation départementale exhaustive. Ces données sont moins solides que les données annuelles pour deux raisons : d'une part les données sur les établissements de moins de dix salariés sont estimées ; d'autre part, certaines entreprises procèdent à des déclarations groupées pour l'ensemble de leurs établissements, sans qu'un "dégrouperment" puisse être bien effectué, comme c'est le cas pour les statistiques annuelles.

- L'INSEE n'établit des statistiques régionales et départementales d'emploi qu'annuellement, mais elles couvrent la totalité du champ de l'emploi : outre le champ UNEDIC, d'une part les salariés dans l'agriculture, les grandes entreprises nationales, les trois fonctions publiques et, d'autre part, les non salariés [5].

Les sources utilisées sont nombreuses : statistique de la Mutualité sociale agricole (MSA) pour l'agriculture ; données des entreprises publiques ; fichier de paye des agents de l'Etat ; fichier de divers organismes de Sécurité sociale (ACOSS, CANCAVA, CANAM) pour les non salariés, etc...

Les données sont par ailleurs calées sur la base d'emploi fournie par le recensement général de la population de 1990. Elles sont élaborées par secteur d'établissement et au lieu de travail des actifs, par département, en 36 secteurs pour l'emploi salarié, et en 4 secteurs pour les non salariés, dans la nouvelle nomenclature des activités françaises (NAF) à partir de 1989. En régime de croisière, les statistiques d'emploi au 31 décembre sont disponibles à la fin de l'année suivante, des données révisées étant fournies un an plus tard.

- Les dénombrements d'actifs par activité économique fournissent une mesure quantitative de la force de travail mise en œuvre pour assurer la production des richesses. Mais la qualification est un facteur majeur de l'efficacité productive de la main d'œuvre et de la qualité des spécialisations productives.

Diverses sources permettent d'apprécier cette qualification à partir de catégories d'emploi et/ou de diplômes : l'enquête annuelle sur la structure des emplois, les déclarations annuelles de données sociales (DADS), les enquêtes emploi, les enquêtes sur le coût de la main d'œuvre... Il ne peut être question ici d'en opérer un bilan critique.

- L'INSEE a entrepris un très important travail d'amélioration de ces données sur l'emploi.

Une exploitation systématique des bordereaux URSSAF a été engagée, pour l'instant limitée aux salariés, mais couvrant l'ensemble du champ du secteur marchand non agricole (opération EPURE). Cette exploitation fournira d'ici la fin de 1997 des données trimestrielles d'emploi (et ultérieurement de masses salariales) par département, par taille d'établissement (y compris les moins de dix salariés) et par activité économique en 85 secteurs.

Les DADS, exploitées exhaustivement, constitueront un recensement annuel des salariés en fournissant des données structurelles détaillées sur l'emploi (et les salaires) : localisation fine (zone d'emploi) par sexe, âge, qualification, secteur d'établissement... Des sources complémentaires sur le champ non couvert par les DADS permettront d'établir un "recensement annuel de l'emploi" au 1/1/n publié avant l'été $n + 1$ ainsi qu'une actualisation de ce recensement au 1/1/n + 1. Une première production expérimentale doit être effectuée en mai 1998 et une mise en production complète un an plus tard (opération ESTEL).

- Les données disponibles [6] montrent que l'Ile-de-France emploie 23% de la main d'œuvre du pays et qu'entre 1982 et 1992 l'emploi total (salariés et non salariés) a cru plus rapidement en Ile-de-France (0,35% par an) que dans l'ensemble de la France (0,16% par an). Cet écart positif est largement dû à la conjonction d'une forte décroissance des emplois agricoles et de la faible part de ces emplois en Ile-de-France. Si l'on considère les seuls emplois salariés, l'écart est en revanche négatif (croissance de 0,4% l'an en Ile-de-France et de 0,5% dans l'ensemble de la France). Un examen plus détaillé de l'évolution des emplois salariés en 36 secteurs en Ile-de-France montre que celle-ci est favorisée par une spécialisation dans les secteurs créateurs d'emplois salariés du tertiaire marchand et par une faible présence des industries en déclin, mais qu'une majorité d'activités est caractérisée par une croissance de l'emploi plus faible qu'au plan national. Une explication plus complète des différences d'évolution de l'emploi en Ile-de-France et en province devrait prendre en compte les phases conjoncturelles et la nature des fonctions exercées dans les établissements (fonctions de conception, de management, de fabrication, de distribution...)

Les données statistiques montrent par ailleurs la proportion importante et croissante d'emplois qualifiés en Ile-de-France et d'actifs titulaires de niveaux de diplôme élevés. Des monographies réalisées sur la localisation des diplômés de grandes écoles comme l'Ecole Polytechnique montrent l'extrême concentration de ces diplômés dans la métropole francilienne. La métropole francilienne est un lieu de concentration croissante de hautes qualifications, liée à une concentration des fonctions supérieures exercées dans l'ensemble des activités économiques [7,8].

L'écart négatif de l'évolution des emplois salariés en Ile-de-France par rapport à la moyenne nationale s'est accru sensiblement dans les années récentes. Simultanément l'écart positif des salaires franciliens par rapport à la moyenne nationale s'est notablement accru, ce

qui traduit sans doute une accentuation des écarts de qualification dans les activités franciliennes par rapport aux activités de l'ensemble du pays [9].

● Le groupe de travail prend acte avec satisfaction de l'amélioration des sources statistiques régionales sur l'emploi et des projets en cours de réalisation. Il tient cependant à marquer son attachement à la **rapidité des délais de disponibilité**. Par ailleurs il recommande la **réalisation d'études statistiques plus systématiques et régulières sur la nature et la qualification comparées des emplois en Ile-de-France et en province**. Dans les enquêtes par sondage auprès des ménages, la taille des échantillons concernant l'Ile-de-France, à la différence d'autres régions, est telle que les exploitations propres à la métropole francilienne sont possibles et doivent être développées. A cet égard, le groupe recommande que l'**objectif de représentativité régionale soit pris en compte dans l'ensemble de la chaîne de traitement de l'enquête INSEE sur l'emploi, depuis la détermination de l'échantillon jusqu'aux traitements et redressements des données**.

2.2. Les données sur le capital productif.

L'absence d'informations statistiques sur le capital productif contraste avec la richesse, relative, des données sur l'emploi. Or, comme nous l'avons déjà mentionné, les formulaires fiscaux sur la taxe professionnelle contiennent des données sur les immobilisations (et les masses de salaires) des établissements et ce, à un niveau géographique très fin, celui de la commune.

Le groupe recommande donc vivement que l'INSEE et la DGI se concertent rapidement pour examiner tous les problèmes liés à une exploitation statistique exhaustive de cette source : signification et qualité des données ; couverture du champ et de la collecte ; nature et contenu des fichiers informatiques disponibles ; organisation possible d'une transmission des données à l'INSEE à des fins d'exploitation statistique. Si cet examen de faisabilité est concluant, un groupe de travail ad hoc devrait être constitué entre l'INSEE, la DGI et les principaux utilisateurs intéressés (représentants d'administrations centrales et territoriales, universitaires...) afin de préciser les besoins d'information pouvant être satisfaits à partir de cette source. La production des données serait ensuite assurée par l'INSEE et utilisée afin d'améliorer l'établissement des comptes régionaux (calcul de l'EBE des établissements des entreprises multirégionales).

2.3. Les mesures de productivité.

Les facteurs "physiques" de la production de richesses sont le travail et les équipements. Le niveau de ces facteurs et l'efficacité avec laquelle ils sont utilisés commandent les niveaux de production. Cette efficacité est couramment

appréciée par des ratios de productivité, rapport entre des "volumes" de production et des "volumes" de facteurs : quantité de travail, volume de capital ou encore volumes combinés de travail et de capital.

Notre propos sera centré sur la productivité du travail, compte tenu notamment de l'absence actuelle de données sur le capital.

Le concept de productivité du travail le plus couramment utilisé est le rapport entre la valeur ajoutée et l'emploi correspondant. Il s'agit là d'un concept très globalisant. Ainsi ce rapport dépend d'une part des caractéristiques du "facteur travail", comme la qualification de la main d'œuvre ou la durée du travail, et d'autre part de l'importance des équipements mis en œuvre. Son évolution ou son niveau ne dépendent pas seulement, en conséquence, d'une variation ou d'un niveau d'efficacité "intrinsèque" des effectifs employés, mais aussi de la variation ou du niveau des équipements et des caractéristiques du facteur travail. C'est pour rappeler le caractère très globalisant du ratio de valeur ajoutée par tête qu'il convient de l'appeler productivité **apparente** du travail.

Ces précisions sont essentielles pour apprécier la signification des comparaisons de productivité entre l'Ile-de-France et la province.

Les données de valeur ajoutée et d'emploi qui ont été examinées plus haut sont couramment utilisées pour des calculs de productivité apparente du travail. La qualité de ces données de productivité dépend de la solidité, déjà appréciée, des données de valeur ajoutée et d'emploi : affectées d'un halo d'incertitude pour les premières, de bonne qualité pour les secondes. On remarquera par ailleurs que les données de valeur ajoutée se réfèrent à un concept de branche (permettant d'assurer une cohérence conceptuelle entre comptes régionaux et nationaux) alors que l'emploi est mesuré par secteur d'établissement. Une incertitude supplémentaire, mais sans doute faible, en résulte pour les mesures de productivité.

Les incertitudes sur ces mesures de productivité apparente du travail ne paraissent cependant pas pouvoir remettre en cause la nature des constats qu'elles fondent.

D'après ces données [4], la productivité apparente du travail d'ensemble en Ile-de-France est supérieure de 41% à celle de la province, la supériorité s'élevant à 51% dans l'industrie et à 36% dans le tertiaire (données de 1992). La productivité d'ensemble évolue parallèlement (entre 1982 et 1992) entre l'Ile-de-France et la province, la surproductivité apparente du travail en Ile-de-France restant à peu près constante dans le temps. Mais la surproductivité s'est accentuée dans l'industrie et, quelque peu, dans le tertiaire. La compatibilité de cette accentuation avec la constance d'ensemble résulte d'une croissance de la productivité dans l'agriculture plus rapide en province ainsi que de l'importance relative du

tertiaire en Ile-de-France et des niveaux de productivité qui, aux prix constants d'une année de base, sont plus faibles dans le tertiaire que dans l'industrie.

Il convient cependant d'apprécier, dans ce constat, ce qui est imputable à une efficacité intrinsèque de l'emploi qui serait plus élevée en Ile-de-France qu'en province^(*), et ce qui est imputable à d'autres facteurs, équipements par tête plus importants et qualification de l'emploi plus élevée notamment. Malheureusement les données statistiques sur le capital productif font défaut et la prise en compte des qualifications pose le problème de la mesure des différences de productivité résultant de celles des qualifications.

Cependant une approche indirecte est possible, en considérant que les salaires constituent une mesure approchée de la productivité.

Différents travaux d'analyse de variance ont été menés par l'INSEE pour apprécier, dans les différences de salaires, ce qui est imputable aux catégories professionnelles, aux niveaux de diplôme, au sexe, à l'âge, à l'ancienneté dans l'entreprise, au secteur d'appartenance, à la taille de l'établissement, etc. et enfin à la localisation [10, 11, 12]. Ces travaux, menés à partir d'échantillons de très grande taille (150.000 salariés en 1992), conduisent à considérer que "toutes choses égales par ailleurs" la localisation en Ile-de-France conduit à un "sursalaire" important ; en 1992 il est d'environ 15%, qui pourrait être significatif d'une surproductivité du même ordre de grandeur. On peut penser qu'il s'agit là plutôt d'un majorant, dans la mesure où une prise en compte plus fine des différences de qualification conduirait sans doute à attribuer à celles-ci une part plus importante des différences de salaire moyen entre l'Ile-de-France et le reste de la France.

Une autre approche, partielle, mais reposant sur des mesures directes de valeur ajoutée peut être opérée à partir de données de Centrales de Bilan d'entreprises monorégionales. Une étude a été conduite sur un échantillon d'environ 9.500 entreprises industrielles, dont plus de 700 en Ile-de-France, à partir des données de la Banque de France en 1992 [13]. La productivité apparente du travail dans l'échantillon d'entreprises est supérieure de 47% en Ile-de-France par rapport à la province ; celle du capital de 15%, celle de la productivité globale du travail et du capital de 25%. Une analyse prenant en outre en compte la structure sectorielle des entreprises, et donc par là implicitement des variables de qualification, conduit à une évaluation de la surproductivité globale des facteurs en Ile-de-France par rapport à la moyenne nationale de 12% dans les entreprises industrielles de l'échantillon.

Une surproductivité intrinsèque du travail appréciable en Ile-de-France, qui a fait l'objet de travaux de l'Oeil (formation de recherche de l'Université de Paris XII) [14], paraît au total vraisemblable. Ce constat n'est pas surprenant si l'on tient compte d'effets d'agglomération tels que la dimension étendue du marché du travail –notamment pour les qualifications élevées– qui permet un meilleur ajustement de l'offre et de la demande de travail, ou encore tels que la proximité géographique des entreprises intervenant sur les marchés de biens et surtout de services, proximité engendrant des externalités positives [15].

* Un individu donné associé à des équipements donnés aurait une productivité plus élevée en Ile-de-France qu'en province.

Si les emplois en Ile-de-France sont en moyenne plus productifs qu'en province, on ne saurait en déduire qu'ils sont en moyenne plus "rentables" pour l'entreprise car à la "surproductivité" correspond un "sursalaire" ; s'agissant des facteurs de localisation des activités, la variable pertinente (parmi d'autres) n'est pas la seule productivité, ou le seul salaire, mais le coût salarial par unité produite. Ainsi des travaux réalisés par la Banque de France sur la rentabilité comparée de PMI en Ile-de-France et dans l'ensemble des zones urbaines ou rurales ont montré que ces rentabilités étaient en moyenne proches (la dispersion autour de ces moyennes étant cependant sensible), la surproductivité en Ile-de-France ayant en effet pour contrepartie des coûts de production (coûts salariaux et fonciers notamment) plus élevés [16].

D'une façon en quelque sorte analogue, au "sursalaire" moyen des franciliens on ne saurait faire correspondre trop simplement un avantage dans les niveaux de vie matériels qui constituerait un facteur d'attractivité pour une localisation des actifs en Ile-de-France. D'une part, les travaux de l'INSEE sur les comparaisons spatiales de niveaux de prix montrent que ceux-ci sont plus élevés dans l'agglomération parisienne. Le sursalaire "réel" est ainsi plus faible que le sursalaire nominal. D'autre part, la localisation dans une grande agglomération peut entraîner des "dépenses obligées" (en transports, repas pris à l'extérieur...) plus importantes.

Les développements qui précèdent montrent que les progrès dans la connaissance de la contribution de la productivité, et des déterminants de celle-ci, à la production des richesses par l'Ile-de-France, dépendent d'améliorations statistiques, mais aussi d'études à partir de données existantes.

S'agissant des améliorations statistiques, il faut mettre l'accent sur l'élaboration de données sur le capital productif. Ces données permettraient de mesurer des productivités du capital, de calculer des productivités globales des facteurs et, au delà, de réaliser des travaux économétriques sur les fonctions de production faisant intervenir des paramètres de localisation et mettant donc en évidence l'impact de ceux-ci sur l'efficacité de la mise en œuvre des facteurs de production.

Mais des avancées significatives peuvent aussi être réalisées par des études à partir de données existantes. Le groupe recommande ainsi le développement des études portant sur la qualification des actifs (comparaisons statistiques en niveaux et en évolution Ile-de-France-province ; relations avec les spécialisations productives ; impact sur la productivité...) et sur les salaires (comparaisons spatiales en niveaux et évolution par catégories de salariés...). **Il recommande particulièrement l'étude des performances comparées des entreprises monorégionales selon leur localisation, en termes de productivité et de rentabilité, à partir de l'association des bases de données BIC et EAE qui couvrent non seulement le champ de l'industrie, mais aussi celui des activités tertiaires, devenues prédominantes en termes de valeur ajoutée et d'emploi.**

Deuxième partie : Ile-de-France et répartition de la richesse nationale.

La répartition territoriale des flux de richesse produite ne coïncide pas avec celle des flux de production. Des transferts importants de richesses sont en effet opérés au travers des budgets publics : certaines régions bénéficient plus des transferts qu'elles n'y contribuent et inversement. Deux ensembles de données sur la répartition entre Ile-de-France et province seront considérés.

En premier lieu, nous examinerons les données retraçant comment les contreparties de la production en termes de revenus bénéficient, régionalement, aux ménages. Le revenu disponible dont bénéficient en définitive les ménages, dont la formation est décrite dans "le compte des ménages" des comptes nationaux, provient des ressources que leur procure leur activité productive ("revenus primaires") et des transferts de redistribution. Des transferts importants de revenus entre régions résultent de ceux-ci, les prélèvements publics obligatoires opérés sur les ménages (cotisations sociales, impôt sur le revenu...) n'étant pas localisés comme les versements de prestations sociales.

En second lieu, nous verrons comment peuvent être appréciés, par Région, les bénéfices et les contributions liés au budget de l'Etat, et donc aussi les transferts implicites entre Régions opérés au travers de ce budget. Au delà, une description d'ensemble des transferts régionaux liés aux budgets publics (budgets des administrations publiques centrales et des administrations de Sécurité sociale) peut être établie à partir de cette régionalisation du budget de l'Etat et des données du compte des ménages relatives aux prestations reçues des administrations de Sécurité sociale et des cotisations qui leur sont versées.

Les examens qui suivent concernent les seuls transferts exprimés en terme monétaire. Des transferts importants de "capital humain" ont par ailleurs lieu entre la province et l'Ile-de-France, pôle d'attraction d'actifs jeunes et d'actifs hautement qualifiés. Ces mouvements de population devraient être pris en compte dans une analyse plus générale des transferts. Ils ont d'ailleurs une forte incidence sur les transferts de nature monétaire et doivent être pris en compte dans toute interprétation de ceux-ci. Au cours de leur existence, un bon nombre de personnes sont alternativement provinciales et franciliennes. Ainsi les transferts de ressources de l'Ile-de-France vers la province opérés au travers de la redistribution des revenus ou du budget de l'Etat ne sont, en partie du moins, que la contrepartie du mouvement de jeunes actifs de la province vers l'Ile-de-France, suivi ensuite du mouvement inverse. Il en est notamment ainsi des

transferts liés aux retraites, les retraités étant proportionnellement plus nombreux en province du fait de ce mouvement (en 1996, 17,7% de retraités dans la population totale en province, contre 13,5% en Ile-de-France).

1. Revenus régionaux des ménages : revenus primaires et après redistribution.

● L'INSEE élabore et diffuse depuis trente ans des comptes régionaux des ménages [17], qui retracent, dans le cadre de la comptabilité nationale, les flux monétaires de ressources et d'emplois des personnes physiques résidant dans les Régions. Dans le "compte de revenu" figurent les différentes ressources des ménages (revenus d'activité, prestations sociales...) et les emplois correspondant à des transferts (impôts, cotisations sociales...), dont le solde est le revenu disponible brut (RDB), c'est-à-dire le revenu dont les ménages disposent, après redistribution, pour leur consommation et leur épargne. Ce compte de revenu permet de distinguer, dans la formation du revenu disponible, les revenus issus de la production ou revenus primaires (rémunération des salariés, revenus de la propriété et de l'entreprise) et les transferts nets de redistribution, dont les postes principaux sont, du côté des ressources, les prestations sociales et du côté des emplois, les impôts et cotisations sociales. Le tableau suivant, relatif à l'année 1995, permet d'apprécier l'importance relative de ces principaux postes.

Comptes des ménages 1995 (en milliards de francs)

-Ensemble de la France-

Transferts de redistribution	2.744 (34%)	Revenus primaires	5.683 (70%)
Cotisations sociales(*)	1.752	Rémunération des salariés(*)	3.981
Impôts sur le revenu et le patrimoine	545	Excédent brut d'exploitation	1.362
Divers	447	Revenus nets de la propriété	340
Revenu disponible brut	5.365 (66%)	Transferts de redistribution	2.426 (30%)
		Prestations sociales	1.918
		Divers	508
Total général	8.109 (100%)	Total général	8.109 (100%)

* Y compris cotisations sociales employeurs

Les données des comptes régionaux des ménages relatives à 1992, les dernières disponibles [18], font apparaître que l'Ile-de-France bénéficie de 23% du RDB national alors qu'elle contribue pour 29% à la formation du produit intérieur brut. Cet écart est imputable à l'ensemble des mécanismes de transferts mis en œuvre au travers des budgets de l'Etat et de la Sécurité sociale ainsi qu'aux caractéristiques socio-démographiques de l'Ile-de-France : importance des cotisations sociales perçues en Ile-de-France en raison du haut niveau des salaires franciliens et de la part élevée des salariés dans la population francilienne ; poids élevé des impôts sur le revenu et le patrimoine lié à l'importance des ressources des ménages franciliens ; part modérée des prestations sociales perçues par les ménages résidant en Ile-de-France, du fait de la proportion plus élevée des personnes âgées, dans la population totale, en province que dans la métropole francilienne.

Les dernières évaluations détaillées relatives aux comptes régionaux des ménages remontent à 1988 [17]. Ces évaluations permettent de caractériser plus précisément la redistribution spatiale des revenus entre l'Ile-de-France et la province au travers des budgets publics. Les ménages d'Ile-de-France perçoivent 26,5% du revenu primaire brut national des ménages ; après redistribution ils ne perçoivent plus que 23% du revenu disponible brut national. Cet écart s'explique principalement par la part élevée, dans le total national, des impôts sur le revenu et le patrimoine versés (33%) et par la part plus élevée des cotisations sociales versées (26,2%) que des prestations sociales perçues (18,5%). A l'inverse, la province bénéficie de plus de prestations sociales qu'elle ne verse de cotisations sociales. Les données plus récentes, relatives à 1992 [18], mais établies à partir de sources moins complètes, conduisent à des chiffres très proches. Il s'agit donc là de données caractérisées par une forte inertie dans le temps.

● Quelle appréciation peut-on porter sur les données disponibles et les progrès à promouvoir ?

Les délais d'établissement et de disponibilité des comptes régionaux des ménages sont longs et irréguliers. Les dernières données complètes disponibles, reposant sur une exploitation exhaustive des sources qui les fondent, remontent à 1988. Les dernières données provisoires, élaborées à partir de sources partielles, sont relatives à 1992. **Le groupe de travail souhaite qu'à l'avenir, dans le cadre de la nouvelle base 1990 des comptes nationaux, ces comptes soient établis selon un calendrier régulier : disponibilité de données provisoires relatives à l'année n , sur le RDB notamment, au cours de l'année $n + 2$ et obtention de données complètes définitives avant la fin de l'année $n + 3$.**

Les données des comptes régionaux des ménages sont affectées de diverses incertitudes. Dans l'utilisation actuelle de plusieurs sources d'informations régionales, les actifs ne sont pas localisés à leur lieu de résidence, mais à leur lieu de travail. Il en est notamment ainsi des salariés des entreprises et des administrations et donc de leurs revenus salariaux. Le cas est particulièrement important pour l'Ile-de-France, où viennent travailler un nombre significatif de "frontaliers" résidant dans d'autres régions. Le tableau

suivant permet d'apprécier l'importance du phénomène, qui a cru dans le temps. Le solde des mouvements "frontaliers" entre la province et l'Ile-de-France s'élevait à 3% de la population active résidant en Ile-de-France en 1982 et à 4% en 1990. Les revenus d'activité de ces personnes, dans le traitement actuel des comptes régionaux, sont considérés à tort comme revenus de franciliens et non de provinciaux. De ce fait le RDB des ménages d'Ile-de-France pourrait être surestimé d'environ 2,5% en 1992 et leur part dans le total national d'environ 0,6%. **Le groupe recommande que les informations disponibles sur le lieu de résidence dans les DADS et sur les adresses postales dans les fichiers de paye des agents de l'Etat soient à l'avenir utilisées, si cela s'avère possible, pour régionaliser les revenus salariaux correspondants.**

ACTIFS D'ILE-DE-FRANCE

	Recensement de 1982	Recensement de 1990
(1) Population résidant et travaillant en Ile-de-France	4.521.700	4.817.000
(2) Population résidant en Ile-de-France, travaillant dans une autre région	40.200	52.700
(3) Population résidant dans une autre région, travaillant en Ile-de-France	183.000	259.000
(1) + (3) Emploi d'Ile-de-France (lieu de travail)	4.704.700	5.076.000
(1) + (2) Population active ayant un emploi d'Ile-de-France (lieu de résidence)	4.561.900	4.869.700

Source : INSEE

S'agissant des cotisations sociales, dont la régionalisation est fournie par l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (ACOSS), il conviendrait de s'assurer que, dans le cas des entreprises multirégionales, les cotisations sont bien rapportées aux régions où sont localisés les salariés et non à la localisation du déclarant et du payeur dans le cas de déclarations et règlements groupés.

S'agissant des prestations sociales, dont les deux tiers sont connus à partir des données fournies par les organismes de Sécurité sociale prestataires (le dernier tiers est ventilé régionalement à partir d'indicateurs socio-

démographiques), l'incertitude sur la localisation des bénéficiaires paraît moindre, mais mérite examen^(*).

Enfin, la régionalisation des intérêts perçus et versés par les ménages reposant sur des indicateurs grossiers (respectivement répartition régionale des dépôts à terme des particuliers et nombre de ménages) mérite d'être améliorée.

Afin d'éclairer la signification des données et d'améliorer si possible les évaluations, sur ces trois points (salaires, cotisations et prestations sociales, intérêts) le groupe recommande la conduite d'une expertise par l'INSEE avec le concours des organismes compétents dans le cadre de la préparation de la nouvelle base 1990 des comptes régionaux.

2. Répartition régionale des richesses et budget de l'Etat.

Par ses dépenses, l'Etat contribue à la richesse des Régions. En revanche, il opère une ponction sur celle-ci en procédant à des prélèvements publics obligatoires. Une redistribution territoriale de la richesse nationale s'effectue ainsi au travers du budget de l'Etat : certaines régions peuvent davantage contribuer à ses recettes qu'elles ne bénéficient de ses dépenses et d'autres être dans la situation inverse. La description de cet état de choses implique de régionaliser l'ensemble des dépenses et recettes de l'Etat, afin de disposer d'un bilan d'ensemble.

Mais, actuellement, aucune information statistique n'est disponible, retraçant de façon systématique d'où vient territorialement l'argent public et où il va. Des travaux importants d'évaluation sur les budgets de 1984, 1989 et 1991 ont cependant été réalisés par l'Oeil, laboratoire de recherches de l'Université de Paris XII, et publiés afin d'analyser la redistribution opérée entre l'Ile-de-France et la province [19,20].

L'ensemble des données élaborées, qui inclut de nombreuses variantes dans l'imputation des dépenses et recettes à l'Ile-de-France ou à la province, font apparaître, dans tous les cas de figure et pour toutes les années, d'importants transferts de ressources de l'Ile-de-France vers la province. Si, par habitant, les dépenses de l'Etat profitant aux résidents de l'Ile-de-France sont plus élevés que celles profitant aux provinciaux, les prélèvements sont, eux,

* Ainsi, les indemnités de chômage sont en principe servies par l'ASSEDIC de la circonscription où réside l'allocataire. En conséquence, elles sont localisées comme les versements faits par les ASSEDIC situées dans la Région. Mais, par exemple, l'ASSEDIC-Cadres de Paris continue de gérer des prestations d'allocataires dont elle a ouvert le dossier, même lorsque ceux-ci changent de résidence.

plus élevés en sorte que le solde entre les bénéficiaires et les prélèvements est nettement négatif pour les franciliens et positif pour les provinciaux.

Le groupe de travail considère que, au delà des travaux de pionnier effectués par l'équipe universitaire de l'Oeil, il est prioritaire d'élaborer des données statistiques exhaustives et régulièrement établies sur la régionalisation des dépenses et recettes de l'Etat. Mais l'élaboration de ces données pose des problèmes de concept et de chiffrage qu'il faut examiner.

2.1. Choix conceptuels et conventions.

La localisation de la dépense et de la recette publique semble, a priori, simple : il suffit d'**identifier** et de **localiser** ceux qui bénéficient de la dépense et ceux qui contribuent à la recette. On pourra alors dire : les acteurs économiques du territoire T ont bénéficié de services publics (éducation, transports, sécurité intérieure, justice, défense nationale, administration générale...) qui ont coûté X et de transferts (prestations sociales à des ménages, subventions à des entreprises, transferts à des collectivités locales...) d'un montant de Y ; en contrepartie ils ont supporté un montant Z de prélèvements ; le bilan de la redistribution opérée au travers des dépenses et recettes de l'Etat dans le territoire T a pour montant : $X + Y - Z$.

Mais deux voies conceptuelles sont a priori possibles.

- Selon une première voie on cherchera à identifier les bénéficiaires et contributeurs **finaux** des dépenses et recettes. Cela ne paraît pas difficile pour certaines dépenses, profitant à des bénéficiaires clairement individualisables, comme les dépenses d'éducation ou les prestations de retraite. Mais comment identifier les bénéficiaires finaux des dépenses de défense nationale ou d'administration générale, ou encore des autoroutes localisées en Bourgogne et du Grand Louvre à Paris, et par conséquent comment les imputer régionalement ? A qui imputer la charge finale de l'impôt ? Par exemple, l'impôt sur les sociétés doit-il être imputé à leurs actionnaires, à leurs clients si la charge de l'impôt est répercutée au moins partiellement dans les prix, ou encore pour partie aux salariés de l'entreprise ? Une abondante littérature économique traite de l'incidence de l'impôt. Mais elle n'est pas conclusive : savoir qui supporte en dernière analyse la charge de l'impôt reste l'objet de débats.

- Selon une deuxième voie, les flux de dépenses seront considérés comme une ressource pour les agents **directement** destinataires de l'argent public, et les flux de recettes comme un emploi pour les contributeurs **directs**.

Ainsi, la solde des militaires sera imputée à la région dans laquelle ils sont affectés et non, comme dans la première approche, à chacune des régions

selon une clé de répartition conventionnelle, (par exemple, comme les populations totales en supposant que chaque habitant du pays bénéficie également des services de défense nationale). Cette seconde voie, qui évite l'écueil d'imputation conventionnelle à des bénéficiaires et qui apparaît donc préférable, privilégie en quelque sorte les effets d'entraînement de la dépense publique : celle-ci engendre des revenus, de l'activité et de l'emploi dans les territoires où va l'argent public. Les effets sont bien ceux qui sont en jeu dans la concurrence entre régions pour la localisation des services publics ou, par exemple, dans les crises locales pouvant être provoquées par des réductions d'effectifs militaires.

Même dans cette seconde voie, l'identification des contributeurs aux recettes de l'Etat peut poser des problèmes conceptuels : par exemple, à qui doit être imputé le paiement de la TVA ? A l'entreprise qui la verse, et dans ce cas la TVA doit-elle être localisée, comme le fait la comptabilité publique [21] au siège de l'entreprise^(*) ? Au consommateur, l'entreprise n'étant en quelque sorte qu'un intermédiaire dans la collecte de l'impôt ?

Enfin, il ne suffit pas d'identifier le destinataire de la dépense publique ou le contributeur de la recette publique. Il faut aussi le localiser. Or de nombreux destinataires de l'argent public ont une activité multirégionale : grands établissements publics, intermédiaires financiers, administrations de Sécurité sociale, grandes entreprises... Comment localiser les flux allant à ces destinataires ? De même, certains contribuables sont imposés au titre d'activités multirégionales, comme beaucoup de sociétés : comment localiser l'impôt sur les bénéfices des sociétés ? Des conventions d'imputation territoriale de tous les flux allant aux agents multirégionaux ou venant d'eux doivent être établies.

Le propos qui précède montre que l'élaboration d'un compte régionalisé des opérations de l'Etat implique des choix conceptuels et de nombreuses conventions d'imputation territoriale. Ces choix et conventions doivent faire l'objet d'une normalisation européenne préparée par un groupe de travail de l'Union Européenne qui devrait conclure ses travaux en 1997. **La régionalisation des dépenses et recettes de l'Etat à laquelle le groupe attache une haute priorité devra donc être effectuée dans ce cadre européen qui adoptera la seconde voie précédemment définie, c'est-à-dire une voie en termes de flux affectant en première analyse les emplois et les ressources**

* Les données du document cité sont significatives de l'activité de services fiscaux, mais n'ont pas de signification économique claire. Quelle est, par exemple, la signification économique d'une imputation de la TVA à la région où est situé le siège d'une entreprise multirégionale : la valeur ajoutée n'est pas créée uniquement là où est prélevé l'impôt, et si l'on considère que ce sont les consommateurs qui supportent la charge de l'impôt, ils ne sont pas tous localisés comme le siège.

des agents économiques en rapport avec l'Etat (logique dite du "secteur de contrepartie") (').

Il convient enfin de préciser que la régionalisation des opérations devrait concerner l'ensemble des administrations publiques centrales (Etat et ODAC**) selon la terminologie des comptables nationaux) et non seulement l'Etat.

2.2. Faisabilité statistique.

Après avoir examiné, dans leur ensemble, les possibilités d'établissement régulier d'un compte régionalisé de la totalité des opérations de l'Etat, des observations sur quelques points plus spécifiques seront présentées.

- Deux approches de chiffrage sont envisageables pour régionaliser les opérations de l'Etat : une **approche statistique**, fondée sur les données de la comptabilité publique et de la direction générale des impôts ; une **approche d'étude** faisant un large recours à des indicateurs spatiaux, démographiques et économiques, et servant de clés de régionalisation des postes de dépenses et recettes publiques. Cette seconde approche a été mise en œuvre par l'Oeil, qui a découpé le budget de l'Etat en 369 postes de dépenses et recettes, dans les travaux déjà cités [19]. Elle avait été aussi utilisée par M.M. Donnelier et Garagnon, à l'INSEE, en 1988 et 1989, pour répondre à une demande du Commissariat général au Plan. Mais les travaux réalisés sur la régionalisation des budgets de 1982 à 1984 n'avaient pas été jugés pouvoir faire l'objet d'une diffusion dotée d'un label statistique.

Des travaux exploratoires récents et importants ont été conduits par l'INSEE sur les budgets de 1991 et 1992 pour examiner les possibilités offertes par l'exploitation des données de la comptabilité publique dans leur état actuel [22,23]. La conclusion de l'exploration est négative : ces données ne permettent de régionaliser qu'une partie de certains postes de dépenses de l'Etat ; ainsi on ne peut localiser que 75% des dépenses civiles d'investissement, dépenses qui ont fait l'objet de travaux de territorialisation importants du GERI (Groupe d'Etude et de Réflexion Interrégional) [24], que 30% des transferts en capital et que 50% des achats. S'agissant des dépenses ordonnancées, qui représentent près

* Les travaux de l'Oeil ont été conduits selon les deux voies [19].

** Les organismes divers d'administration centrale (ODAC) sont des organismes principalement financés par des transferts de l'Etat, établissements publics notamment (Universités, grands organismes publics de recherche, musées nationaux, ANPE, CEA...)

des deux tiers des dépenses de l'Etat(*) les seules possibilités actuelles de régionalisation des dépenses reposent en effet sur l'utilisation des codes du comptable qui paie la dépense et/ou du code de l'ordonnateur qui procède à son ordonnancement. Mais les postes comptables comme la Recette générale des finances et la Paierie générale du trésor, et les postes comptables à affectation spéciale gèrent des dépenses qui peuvent concerner l'ensemble du territoire national. De même, certains ordonnateurs ont une vocation nationale.

Les travaux exploratoires conduits sur les ODAC, dont le total des emplois approche 20% de celui de l'Etat, ont buté sur la difficulté de l'exploitation statistique de leurs 700 comptabilités non disponibles sur un support informatique normalisé et celle de la régionalisation des flux concernant les organismes multirégionaux. Ces difficultés apparaissent surmontables, mais au prix d'un travail lourd exigeant des moyens importants.

Le groupe est donc conduit à formuler deux propositions.

La première concerne l'enrichissement des données de la comptabilité publique, par introduction systématique d'un code de localisation dans les dépenses ordonnancées et mises en paiement afin de pouvoir localiser les dépenses de l'Etat à partir de données comptables. Les conventions de localisation retenues devraient être celles qui seront édictées par l'Union Européenne. Mais il s'agit là d'une opération dont on ne peut a priori apprécier concrètement les difficultés et conditions de réalisation. Le groupe propose donc qu'une mission d'expertise préalable soit conduite et effectuée à cet effet par la Comptabilité publique, avec le concours de l'INSEE. Cependant l'enrichissement proposé, même s'il fait l'objet d'un engagement ferme de la Comptabilité publique, ne pourra sans doute être systématiquement mis en œuvre qu'au terme de plusieurs années.

Aussi, deuxième proposition, le groupe recommande que, sans attendre, l'INSEE, avec le concours de la comptabilité publique, établisse provisoirement un compte régionalisé des administrations publiques centrales, dans le cadre des concepts et conventions qui devraient être arrêtés par l'Union Européenne, en recourant à la méthode des indicateurs de régionalisation (pour les dépenses notamment) et en utilisant les données régionalisées disponibles sur les prélèvements publics obligatoires. Les choix raisonnés de postes de dépense et d'indicateurs seront cependant délicats. Aussi ils devraient être validés par un groupe de travail comprenant, outre

* Plusieurs catégories de dépenses (intérêts de la dette publique, pensions versées aux fonctionnaires retraités...) ne font pas l'objet d'ordonnancement.

l'INSEE et la Direction de la comptabilité publique, les principales administrations intéressées (DATAR, Commissariat général au Plan...).

2.3. Examen plus détaillé des évaluations à opérer.

● Les tableaux ci-après, issus de la comptabilité nationale, permettent d'apprécier l'importance relative des grands postes de dépenses de l'Etat et, s'agissant des investissements publics, du poids relatif des investissements des différentes catégories d'administration. Ils éclairent ainsi la pondération qu'il convient d'accorder, dans les efforts de régionalisation du budget de l'Etat et dans les débats, aux principales catégories de dépense.

Evaluation des dépenses.

Le tableau concernant les investissements conduit à relativiser l'importance du débat sur la régionalisation des investissements de l'Etat. Ceux-ci ne représentent en effet que 2% des dépenses de l'Etat (30 milliards de francs sur un total de 1.638 milliards)^(*) ou encore 12% des investissements des administrations (30 milliards sur un total de 240 milliards), ceux dont les collectivités locales sont maîtres d'ouvrage en représentant 72%.

Le poste de consommation intermédiaire inclut les achats courants civils et la totalité des achats militaires. Dans la logique du "secteur de contrepartie", ces achats devraient être régionalisés comme leurs fournisseurs. Mais cette logique ne pourra être appliquée rigoureusement faute de données statistiques. Cependant les données disponibles sur les lieux de production des équipements militaires, comme les chars Leclerc ou les hélicoptères de combat, devraient permettre d'évaluer les flux d'argent public allant aux régions productrices.

Les dépenses de salaires et prestations sociales semblent pouvoir être assez sûrement localisées à partir de fichiers de paie et d'indicateurs démographiques.

Les transferts aux administrations publiques concernent les ODAC, les collectivités territoriales et les administrations de Sécurité sociale. Leur régionalisation nécessite une convention importante pour ces dernières. Les transferts aux ODAC et collectivités territoriales peuvent être évalués à partir de leur comptabilité.

* Un peu plus de 3% en incluant les aides à l'investissement.

Formation brute de capital fixe des administrations en 1995

	En Mds de Frs	En %
Etat	30	12
Organismes divers d'administration centrale	11	5
Administrations publiques locales	172	72
Administrations de Sécurité Sociale	27	11
	240	100

Source : comptabilité nationale

Compte de l'Etat en 1995 (en milliards de francs)

Emplois		Ressources	
Dépenses de fonctionnement et développement	627	TVA	533
	(38%)	Autres impôts liés à la production	352
Consommation intermédiaire	162	Impôt sur société	121
Salaires et cotisations sociales	430	IRPP	398
Formation brute de capital fixe	30	Autres impôts revenus et capital	104
Autres	5	Transferts nets de recettes fiscales	-328
Intérêts	226	Autres	126
	(14%)		
Transferts	785	Total	1.306
	(48%)		
Subventions d'exploitation	98	Besoin de financement	332
Aides à l'investissement	22		
Prestations sociales	227		
Transferts aux adminis. pub.	327		
Autres	111		
Total général	1.638	Total général	1.638
	(100%)		

Le poste de dépense important présentant les plus grandes difficultés de régionalisation, conceptuelles et statistiques, est sans doute celui des intérêts. Comment localiser les intérêts perçus par les intermédiaires financiers et les sociétés multirégionales ? A partir de quelle source d'information connaître les intérêts de la dette publique payés, par région, aux ménages ?

Evaluation des recettes.

Du côté des ressources, outre le problème déjà mentionné de la localisation de l'impôt sur les sociétés, trois postes importants attirent l'attention : la TVA, les autres impôts liés à la production et les transferts de recettes fiscales à d'autres administrations. Si le choix effectué dans le cadre européen, est d'imputer la TVA grevant les produits (hors TVA résiduelle) aux ménages consommateurs, une régionalisation solide de celle-ci impliquera de disposer de données relativement assurées sur les niveaux (et structures) par produit de la consommation des ménages régionaux. Or l'enquête budget de famille de l'INSEE fournit des mesures de niveaux totaux de consommation qui n'ont pas semblé jusqu'à présent suffisamment assurés pour opérer une répartition du revenu disponible régional des ménages entre consommation et épargne.

En revanche, s'agissant des autres impôts liés à la production, nombre d'entre eux (TIPP, taxes sur l'alcool et le tabac..) sont moins difficilement régionalisables grâce au recours possible à certaines données fiscales et à divers indicateurs.

Enfin, comme les transferts de ressources de l'Etat, les transferts de recettes fiscales à d'autres administrations semblent surtout poser un problème d'affectation régionale des transferts opérés aux administrations de Sécurité Sociale.

Ce bref examen illustre l'importance des choix conceptuels et de convention qui devraient être opérés dans le cadre européen, et précise les difficultés statistiques qui devront être surmontées, afin d'établir un compte régionalisé des opérations des administrations publiques centrales.

Pour l'accomplissement de sa mission le Groupe s'est délibérément placé dans le cadre statistique existant, c'est à dire celui des comptes économiques régionaux établis par l'INSEE. Toute autre démarche eût été irréaliste. Il a, bien sûr, aussi tenu compte des développements en cours ou en projet, aussi bien sur le plan national que sur celui de l'Union Européenne, dans la définition des recommandations dont la liste figure ci-après.

- En ce qui concerne la production de la richesse nationale, le point central est celui de la quasi inexistence de données portant sur le capital productif.

Ceci ne permet pas une répartition régionale correcte de l'excédent brut d'exploitation des entreprises multirégionales, qui constitue 16% de la valeur ajoutée en Ile-de-France et 11% dans la France métropolitaine ; et introduit donc une marge d'incertitude dans la répartition régionale de la richesse. Il faut cependant en relativiser l'incidence, puisqu'un taux d'erreur de 20% n'entraînerait au niveau du produit total qu'une incertitude de 3% pour l'Ile-de-France et de 1% pour la part de cette Région dans le total national.

Mais ceci ne permet pas non plus une appréciation rigoureuse et complète des différences régionales de productivité.

D'où l'importance aux yeux du Groupe, de la recommandation n° 6 portant sur l'utilisation des données de la taxe professionnelle, qui commande aussi la recommandation n° 3.

- En ce qui concerne la répartition de la richesse, la situation est relativement satisfaisante pour la répartition des revenus des ménages. Certaines insuffisances actuelles sont de portée limitée – ainsi la discordance entre lieu de travail et lieu de résidence ne porte que sur 4% de la population active de l'Ile-de-France – et semblent pouvoir être en partie corrigées dans un avenir proche.

- Il n'en est pas de même, par contre, pour la répartition des dépenses et des ressources de l'Etat et des organismes qui lui sont rattachés (ODAC). Les méthodes actuelles de la comptabilité publique ne permettent pas en effet une régionalisation acceptable.

A cet égard la répartition des investissements, qui polarise souvent l'attention, ne constitue qu'un aspect mineur du problème : en effet, les dépenses directes d'investissement de l'Etat ne représentent que 2% de son budget, un peu plus de 3% si on y ajoute les aides à l'investissement. Mais de très grandes zones d'incertitude marquent la localisation des postes de dépenses les plus importants.

D'où la priorité et l'importance à donner à la recommandation n° 11 du Groupe qui consiste à introduire un code de localisation dans les dépenses publiques ordonnancées et mises en paiement. Mais, compte tenu des délais et des difficultés de la mise en place d'une telle réforme, la situation ne peut être améliorée dans les années à venir que par l'utilisation d'indicateurs socio-économiques, servant de clés de régionalisation, à définir avec soin.

Quels que soient les progrès qui pourront être réalisés, il reste qu'une partie des données continuera à être établie de manière conventionnelle ; l'objectif est de réduire l'importance du champ de ces conventions.

Fiche synthétique
Propositions du groupe "Ile-de-France et richesse nationale"

Les propositions du groupe du travail concernant les données de la comptabilité économique régionale sont relatives aux comptes devant être établis dans le cadre de la nouvelle base, 1990, de comptabilité nationale (les derniers comptes de la base 1980 qui seront établis portant sur l'année 1996).

I. Ile-de-France et production des richesses		
Thème	Propositions	Pilotes
Comptes de branche	1. Délais de disponibilité des comptes régionaux de branche (page 5) Premières évaluations : été $n + 2$ Comptes définitifs : été $n + 3$	INSEE
Comptes de branche	2. Valorisation de la production marchande (page 8) Appliquer, au niveau régional, la norme européenne (valorisation au prix de base)	INSEE
Comptes de branche	3. Régionalisation de l'EBE des entreprises multirégionales (pages 6 à 8) Lier l'EBE des établissements à un indicateur d'immobilisations et non de masse salariale Mise en œuvre subordonnée à la proposition 6	INSEE
Comptes de branche	4. Réalisations d'études statistiques comparatives entre Ile-de-France et province sur la nature et la qualification des emplois (page 12)	INSEE DARES (Min. du Travail)
Emploi	5. Prise en compte de la représentativité régionale dans l'ensemble de la chaîne de traitement des enquêtes par sondage de l'INSEE (page 12)	INSEE
Capital productif	6. Etablissement d'indicateurs régionaux sur le capital productif à partir des données de la taxe professionnelle (pages 12 et 15)	INSEE DGI
Productivité et rentabilité	7. Etudes sur la productivité et la rentabilité des entreprises selon leur localisation (page 15)	Organismes d'études divers

II. Ile-de-France et répartition des richesses		
Thème	Propositions	Pilotes
Compte des ménages	8. Délais de disponibilité des comptes régionaux des ménages (page 18) Premières évaluations : année $n + 2$ Données définitives : année $n + 3$	INSEE
Compte des ménages	9. Utilisation des informations disponibles sur la résidence des salariés pour régionaliser les revenus salariaux des ménages (pages 18-19).	INSEE
Compte des ménages	10. Expertiser et améliorer la régionalisation des cotisations et prestations sociales, ainsi que celle des intérêts versés et reçus par les ménages (pages 19-20)	INSEE Organ. de Séc. Sle Banque de Fr.
Régionaliser le budget de l'Etat	11. Régionaliser les dépenses et recettes de l'Etat (pages 20 à 27). - Introduire un code de localisation dans les dépenses ordonnancées et mises en paiement - A titre provisoire, régionaliser le budget de l'Etat à l'aide d'indicateurs socio-économiques	Direction comptabilité publique INSEE

Références bibliographiques

- [1] T. Le Jeannic et J. Vidalonc. Pôles urbains et périurbanisation. Le zonage en aires urbaines. INSEE Première, avril 1997.
- [2] V Dejonghe et M. Vincenau. Les produits intérieurs bruts régionaux. Sources et méthodes. INSEE Méthodes, n° 56, avril 1996.
- [3] F. Beaufils. Les comptes régionaux 1982-1991. INSEE, Dossiers Ile-de-France, n° 11, avril 1995.
- [4] F. Beaufils. La richesse économique de l'Ile-de-France. INSEE, L'Ile-de-France à la page, n° 102, septembre 1995.
- [5] INSEE. L'emploi départemental et sectoriel de 1989 à 1994. INSEE résultats, octobre 1996.
- [6] M. Thévenin. L'évolution de l'emploi salarié en Ile-de-France de 1982 à 1992. INSEE, Regards sur l'Ile-de-France, n° 34 décembre 1996.
- [7] M. Berger. Paris et l'Ile-de-France. Rôle national et fonctions internationales. STRATES-CNRS/Université de Paris I, juin 1992.
- [8] P. Julien. Fonctions stratégiques et images des villes. Economie et statistique, n° 294-295, 1996.
- [9] L. Davezies. Les turbulences de l'économie de l'Ile-de-France. Oeil, note interne, décembre 1996.
- [10] INSEE. Division "salaires et revenus d'activité". L'effet de la région sur le salaire. Note interne du 16/1/97.
- [11] J.L. Lhéritier. Les déterminants du salaire. Economie et statistique, n° 257, septembre 1992.
- [12] M. Glaude. La structure des salaires en 1985. Données sociales, 1987.
- [13] M.P. Rousseau. La mesure des différences de productivités régionales à partir de données d'entreprises. Revue d'économie régionale et urbaine, n° 5, 1995.

- [14] M.P. Rousseau et R. Prud'homme. Les avantages de la concentration parisienne. Actes du colloque "Métropoles et aménagement du territoire", 12-13 mai 1993, pages 70 à 87. Commentaires et débats subséquents pages 88 à 95.
- [15] M. Catin. Economies d'agglomération et gains de productivité. Revue d'économie régionale et urbaine, n° 5, 1991.
- [16] D. Carré. L'industrie parisienne à la recherche de son second souffle. Villes en parallèle, n° 20-21, 1994.
- [17] M. Vinceneau, M. Vaillard, J. Brasseur. Les comptes régionaux des ménages (1982-1990). INSEE Résultats n° 229-230, février 1993.
- [18] F. Beaufils. L'Ile-de-France au cœur du processus de redistribution de la richesse. INSEE, Regards sur l'Ile-de-France n°30, décembre 1995.
- [19] L. Davezies, M.P. Rousseau, B.H. Nicot. Budgets publics et redistribution spatiale. IAURIF, novembre 1992.
- [20] J.P. Chauvel. L'Ile-de-France donne plus qu'elle ne reçoit : une confirmation pour 1991. IAURIF, Note rapide sur l'économie n° 129, janvier 1996.
- [21] Recette générale des finances. Note du 24-9-96 destinée au CRIES.
- [22] S. Bernadet. Régionalisation des comptes des administrations publiques centrales. Exploitation de la comptabilité auxiliaire de la dépense. INSEE document interne du 26-6-96.
- [23] S. Bernadet. Régionalisation des organes divers d'administration centrale. INSEE, document interne du 26-6-96.
- [24] J. Voisard, P. Debos, F. Lavallard. Dynamique de l'investissement public à travers la France (3 volumes). La Documentation française.

Annexe 1 :
Lettre de mission adressée
aux membres du groupe de travail

Groupe
"Ile-de-France et richesse nationale"
Lettre de mission

La décision de mettre en place un groupe de travail sur le rôle de l'Ile-de-France dans les processus de création et de distribution de la richesse nationale a été prise lors de l'assemblée plénière du CRIES du 13 février 1996. Elle est la suite naturelle des consultations qui ont eu lieu à la fin de 1995, et notamment de l'intérêt porté au sujet par le préfet de région, le président du conseil régional et le président du conseil économique et social régional.

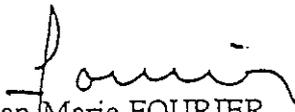
Le mandat confié au groupe s'inscrit dans le cadre général des missions dévolues au comité régional pour l'information économique et sociale.

Il s'agira pour le groupe :

- ♦ de définir un cadre d'analyse du rôle de l'Ile-de-France dans la production et la distribution de la richesse nationale, éventuellement éclairé par des travaux accomplis à l'étranger ;
- ♦ de recenser les informations et les sources d'information susceptibles de nourrir cette analyse ; de détecter les lacunes éventuelles de l'information ;
- ♦ de suggérer les analyses et indicateurs pouvant éclairer le débat sur la contribution de l'Ile-de-France à l'économie nationale dans l'environnement international ;
- ♦ de proposer les dispositions qui permettraient d'améliorer la connaissance des financements publics - y compris communautaires - consacrés à l'Ile-de-France par rapport à d'autres régions ou au reste du pays ;
- ♦ de formuler les recommandations qui pourraient être adressées par le CRIES aux producteurs d'informations concernés pour mettre en oeuvre les mesures préconisées par le groupe.

Le groupe est présidé par Monsieur Claude COLLET, ancien directeur des transports terrestres , et a pour rapporteur Monsieur Paul DUBOIS, inspecteur général honoraire de l'INSEE.

Le président


Jean-Marie FOURIER

Annexe 2 :
Liste des membres
du groupe de travail

- **M. Claude COLLET**, ancien directeur des transports terrestres au ministère de l'équipement, président du groupe de travail ;

- **M. Paul DUBOIS**, inspecteur général honoraire de l'INSEE, rapporteur du groupe de travail ;

*
* * *

- **Mme Martine DELASSUS**, Chambre régionale de Commerce et d'Industrie d'Ile-de-France ;

- **Mme Brigitte DEBRAS**, Direction régionale de l'INSEE d'Ile-de-France ;

- **Mme Catherine REVAUX**, Service du département des études économiques et financières de la Recette générale des Finances d'Ile-de-France ;

- **M. Vincent BERJOT**, Direction régionale de l'INSEE d'Ile-de-France ;

- **M. Philippe BONNAL**, Direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France ;

- **M. Raphaël BRUN**, Conseil économique et social d'Ile-de-France ;

- **M. Jean-Gilles CAHN**, Centre régional d'observation du commerce, de l'industrie et des services de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris ;

- **M. Jean-Pierre CHAUVEL**, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile-de-France ;

- **M. Philippe FOURNIER**, Direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt d'Ile-de-France ;

- **M. Vincent GOLLAIN**, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile-de-France ;

- **M. Jean-Marie GROSBAS**, Direction régionale de l'INSEE d'Ile-de-France ;

- **M. Alain LERY**, Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale ;

- **M. Patrick PAURICHE**, Service des statistiques, des études et des systèmes d'information, ministère du travail et des affaires sociales ;

- **M. Zara RAISSE**, Fédération Parisienne du Bâtiment ;

- **M. Christian ROSSIGNOL**, Groupe des industries métallurgiques de la Région Parisienne ;

- **M. Christophe TERRIER**, Division statistique et études régionales, Direction Générale de l'INSEE.

Annexe 3 :
Liste des personnes
entendues par le groupe de travail

- **5 juillet 1996** : Laurent DAVEZIES (Laboratoire L'OEIL, Université de Paris XII - Val-de-Marne) - Disponibilité des données statistiques et méthodologie ;

- **26 septembre 1996** : Christophe TERRIER et Alain NOLIN (Direction Générale de l'INSEE) - Aperçu sur les comptes régionaux ;

- **23 octobre 1996** : Jean-Pierre REVOIL (UNEDIC) - Statistiques disponibles en matière de cotisations et d'allocations de chômage d'une part, d'emploi salarié d'autre part ;

Bernard ERNST (Direction générale de l'INSEE) - Estimations régionalisées et départementalisées d'emploi ;

- **21 novembre 1996** : Sylvie BERNADET (Direction générale de l'INSEE) - Régionalisation des comptes des administrations publiques centrales et des organismes de sécurité sociale ;

- **19 décembre 1996** : Françoise LAVALLARD (Groupe d'Etude et de Réflexion Interrégionale) - Travaux de comparaison interrégionale.

Annexe 4:
Données internationales comparatives
sur les régions métropoles

On peut souhaiter comparer la contribution de l'Ile-de-France à la production nationale des richesses et celle d'autres régions métropoles dans d'autres pays.

Une grande difficulté de telles comparaisons tient au caractère institutionnel, lié à l'histoire singulière de chaque pays, des découpages territoriaux dans lesquels sont établies, dans chaque pays, les statistiques régionales et locales : les circonscriptions administratives auxquelles se rapportent celles-ci ne sont pas définies selon des critères homogènes d'un pays à l'autre.

L'Union européenne a défini une nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS) appliquée à l'ensemble des pays de l'Union. Elle établit trois niveaux de classification. Le territoire de l'Union est ainsi subdivisé en 77 grandes régions de niveau Nuts 1 (pour la France 8 ZEAT -zones d'études et d'aménagement du territoire- l'Ile-de-France étant l'une d'elles ; pour l'Allemagne les Länder), 206 unités de niveau Nuts 2 (pour la France les Régions) et 1031 unités de niveau Nuts 3 (pour la France, les départements). Des données statistiques annuelles standardisées doivent être établies par les pays dans cette nomenclature, et sont rassemblées et diffusées par Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne [1]. Ces données portent notamment sur la population, l'emploi (ventilé en grands secteurs) et sur le produit intérieur brut (PIB). L'INSEE a utilisé ces données pour situer l'Ile-de-France dans l'ensemble des régions européennes [2].

Plusieurs travaux de comparaisons internationales sur les métropoles européennes ont été effectués par ailleurs.

L'INSEE, en coopération avec les statisticiens britanniques, a élaboré des données statistiques comparatives entre le Grand Londres et l'agglomération parisienne[3].

Le Centre Régional d'Observation du Commerce, de l'Industrie et des Services (CROCIS) a situé l'industrie et le tertiaire de l'Ile-de-France par rapport à ceux de dix autres métropoles européennes : le Sud-Est anglais et le Grand Londres, le Darmstadt et Francfort, la Haute Bavière et Munich, Berlin, Bruxelles, Madrid, la Lombardie et Milan, le Latium et Rome, le Noord Zuid Holland et Amsterdam-Rotterdam [4].

L'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France (IAURIF) a réalisé, avec d'autres instituts européens, un travail comparatif à partir de définitions communes de périmètres géographiques sur sept "régions métropoles" de l'Europe du Nord-Ouest : Bruxelles, Lille, Londres, Paris/Ile-de-France, Randstad/Holland (partie occidentale fortement urbanisée des Pays-Bas), Francfort/Rhin-Main [5]. Des différences morphologiques importantes caractérisent la polarisation spatiale et l'urbanisation de ces régions, ainsi que leur taille. Les deux seules régions présentant une relative homogénéité de structuration et de rôle économique sont les métropoles londonniennes et franciliennes.

Le professeur Rémy Prud'homme a publié récemment des évaluations des PIB des grandes villes du monde [6] qui, rapportés au PIB des pays correspondants, permettent d'apprécier l'importance respective de leur contribution au PIB national

- [1] Annuaire statistique des régions. Eurostat.
- [2] F. Beauvils. L'Ile-de-France dans le concert des régions européennes. INSEE Première n°433, février 1996.
- [3] Paris-Londres : premières métropoles européennes. INSEE. Dossiers Ile-de-France, 1991.
- [4] C. Boiry. Industrie et tertiaire : L'Ile-de-France face à dix grandes métropoles européennes. Les cahiers du CROCIS, n°2, mai 1996. Chambre de commerce et d'industrie de Paris.
- [5] Les régions métropoles de l'Europe du Nord-Ouest. IAURIF, Group for European Metropolitan Area Comparativ Analysis (GEMACA), novembre 1996.
- [6] R. Prud'homme. Le PIB des grandes villes du monde, in Données Urbaines, ed. Economica-Anthropos, 1996.

